



DECISION DU MAIRE

N° MP/24U004-L1

Objet :

- Type de marché : TRAVAUX
- Numéro du marché : 24U004
- Objet du marché : Prestations de TRAVAUX pour : Création du parking public – avenue G. Pompidou- Uzès (30)

Lot N°1 : Terrassement, Voirie, Assainissement pluvial

Attribution

Le Maire de la Ville d'UZES,

VU le Code de la Commande Publique du 26 novembre 2018 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n°2020/04/01 du 9 juin 2020 portant délégation au Maire, et plus précisément l'alinéa 4° ;

VU le rapport d'analyse des offres reçue ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer le marché public, désigné en objet,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer pour le marché N° 24U004 Lot1, au groupement conjoint suivant :

- **Mandataire solidaire :** LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Ets secondaire : N°5 Zone d'activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Siège Social : 21, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

SIRET : 319 755 823 00196

Tél. : 04.66.81.61.87 - lautier@brajavesigne-lm.fr

- **Cotraitant N° 1 :** ACCABAT LOPEZ ET COMPAGNIE - Les Trois Tourettes – 30700 UZES

Tel : 09 80 38 49 93 - Mail : accabat.lopez@gmail.com

SIRET : 775 946 940 00019

- **Cotraitant N° 2 :** BAZALGETTE - Les hors – 30580 FONTARECHE

Tél : 04 66 72 80 54 – Mail : bazalgette.btp@orange.fr

SIRET : 309 518 454 000 17

- **Cotraitant N° 3 :** SAS ESR - 1101 Avenue Joliot Curie – 30900 NIMES

Tel : 04 66 88 87 23 / mail : secretariat@brajavesigne-esr.fr

SIRET : 792 817 512 00066

Selon l'offre présentée pour un montant de :

- offre retenue : Tranche Ferme

Montant de l'offre retenue : 613 278,07 € HT (735 933,68 € TTC)

Le marché est passé pour une durée de 8 mois (préparation + travaux)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée dans le registre communal des actes administratifs, publié dans les formes habituelles et dont il sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication et dans un délai de deux mois, d'un recours auprès du tribunal Administratif de Nîmes

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Uzès, le 18 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Luc CHAPON

